

Département de  
Saône et Loire

**COMMUNE DE VITRY EN CHAROLLAIS**

Arrondissement de  
Charolles

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Canton de  
Paray Le Monial



**OBJET**

**SEANCE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016  
A 20 heures 00**

**RECOURS SUR PERMIS DE  
CONSTRUIRE**

Date de la convocation :  
25 MARS 2016

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Daniel THERVILLE, Maire  
Madame Catherine ROY, Monsieur Jean-Yves GRILLET,  
Madame Michelle MERLE, Monsieur Jacky PERREAUT,  
Adjoints  
Madame Corinne MARTIN, Monsieur Eric MOREAU,  
Monsieur Emmanuel MICHELET, Madame Rosa  
MALANDAIN, Monsieur Paul DESPIERRES, Madame  
Marie-France BLANCHARD, Monsieur Jean DESCOURS,  
Monsieur Jérôme GRILLET, Monsieur Marc  
CHAMBREUIL,  
Conseillers Municipaux

Nombre de conseillers  
en exercice :  
**15**

**ETAIT EXCUSE :**

Néant

Nombre de présents :  
**14**

**ETAIT ABSENT :**

Nombre de votants :  
**14**

Monsieur Jean-Pierre BOUILLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Emmanuel MICHELET

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que :

- le projet de construction d'une usine de méthanisation au lieu-dit Colaillet ayant fait l'objet du permis de construire PC 071 588 15 M0010, déposé par Charolais Biogaz, a reçu un avis défavorable de sa part, mentionné sur l'avis du Maire correspondant le 23 novembre 2015
- cet avis défavorable était dûment motivé en raison des risques olfactifs d'une part et de séries de sondage liées à la présence de déchets amiantés, d'autre part.

Il signale, en outre :

- que le dit permis de construire a fait l'objet d'un arrêté préfectoral l'accordant au nom de l'Etat en date du 8 février 2016
- qu'il convient de contester la légalité de cet arrêté sur le fond, dans les deux mois suivants sa date de notification,
- que des moyens d'annulation au titre de la légalité externe de l'acte ont été identifiés

### **Le Conseil Municipal,**

L'exposé de Monsieur le Maire, Rapporteur, entendu,

Considérant que le délai de recours court encore,

A l'unanimité

- **DECIDE** d'autoriser le Maire à déposer, dans un premier temps, un recours gracieux,
- **DECIDE** d'autoriser le Maire à introduire, si nécessaire, un recours devant le Tribunal Administratif et à représenter la commune dans cette instance,
- **DIT** qu'un avocat sera sollicité pour assurer la défense des intérêts de la commune dans cette affaire,
- **DECIDE** d'autoriser le Maire à recourir aux services de Maître Claude Antoine VERMOREL, avocat inscrit au Barreau de Chalon sur Saône, ou à défaut, en cas d'empêchement ou de désistement, son remplaçant, afin de défendre les intérêts de la commune,
- **DIT** que ce dossier fait également l'objet d'une déclaration auprès de GROUPAMA, cette compagnie d'assurance ayant été sollicitée pour la prise en charge des honoraires de l'avocat au titre de la protection juridique,
- **SIGNALE** que conformément à sa délibération en date du 26 février 2016 portant délégation d'attribution de signature au Maire, rendue exécutoire le 08 mars 2016, Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes liés à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

  
Daniel THERVILLE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/04/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/04/2016

Pour copie conforme

- Le 01/04/2016

Daniel THERVILLE, Maire de la commune  
COMMUNE DE VITRY EN CHAROLLAIS